

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 2 — 08 — — soir, Omnibus.
 4 — 18 — — Express.
 7 — 11 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous n'avons aujourd'hui que peu de nouvelles de l'insurrection espagnole :

Le maréchal O'Donnell a fait l'aveu suivant au Sénat :

« Les troupes fidèles, dit-il, n'ont pas pu battre les insurgés, parce qu'elles n'avaient ni la force matérielle ni la force morale nécessaires. »

Des mouvements sérieux ont eu lieu à Valence, à Saragosse, à Barcelone. Des bandes armées se sont montrées, dit-on, entre Saragosse et Calatayud, et aussi près de Reuss, en Catalogne.

Prim se trouve à Urda.

Le congrès des députés vient d'offrir à la reine son appui.

La Gazette de Madrid, du 6, publie le décret suivant :

« Le gouvernement de Sa Majesté a toléré jusqu'à présent les associations politiques organisées à Madrid et dans les autres provinces de la Péninsule, quoique les lois ne les permettent pas sans qu'il ait été donné une autorisation préalable. Mais reconnaissant, par une fâcheuse expérience, que, loin de servir à des projets légitimes, ces sociétés sont, au contraire, des agents de perturbation incessante pour les esprits et un moyen pouvant être employé à troubler la paix publique, sur laquelle Votre Seigneurie doit veiller tout particulièrement, Sa Majesté a daigné ordonner ce qui suit :

» 1^o Conformément à l'article 12 de l'ordon-

nance royale du 9 juillet 1861, Votre Seigneurie fera en sorte de dissoudre toutes les sociétés politiques qui, sous le nom de comités, cercles ou assemblées quelconques, existent dans les villages des provinces du ressort de son commandement ;

» 2^o Si Votre Seigneurie le juge convenable pour arriver à la vérification des pouvoirs, elle ordonnera l'examen de tous les actes, documents et papiers relatifs auxdites sociétés ;

» 3^o Dans le cas où il serait fait de la résistance, ou si l'on tentait d'échapper frauduleusement à l'accomplissement des ordres de Votre Seigneurie, elle ordonnera l'arrestation des coupables et les mettra, dans le délai légal, entre les mains des tribunaux compétents avec les renseignements recueillis. »

Cette mesure du maréchal O'Donnell produira une vive impression.

On lit dans la Patrie :

Nous ne savons rien d'absolument précis sur les événements. Le gouvernement, sans doute dans l'intérêt de ses opérations militaires, se montre très-sobre de communications.

De nouvelles troupes ont été envoyées le 6 à la poursuite des insurgés, qui se trouvent aux environs de Tembleque. Bien qu'il soit évident que Prim est à la tête du mouvement, le gouvernement, jusqu'ici du moins, semble hésiter à l'affirmer. Le *pronunciamiento* a eu lieu aux cris de : Vive la reine !

Le bruit se répandait à Madrid, d'après la même correspondance, que deux à trois cents Catalans seraient venus rejoindre les insurgés. Prim, par ses marches et contre-marches, paraît vouloir fatiguer les troupes en-

voyées à sa poursuite et gagner du temps. On s'attend à voir paraître de sa part un manifeste.

Un bataillon du régiment d'Almansa, en garnison à Avila et poursuivi par des troupes parties de Zamora et de Valladolid, a dû franchir hier la frontière du Portugal.

La France fait la remarque que la Gazette de Madrid est à peu près le seul journal espagnol qui parvienne à Paris.

Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Madrid de l'Agence Bullier :

Jusqu'à présent, il est impossible de savoir quelle sera l'issue de ce soulèvement. Le sort du gouvernement de la reine Isabelle est en ce moment subordonné à ce que feront les provinces ; si elles répondent à l'appel de Prim, si le mouvement se propage, je ne dirai pas dans toute la Péninsule, mais seulement dans deux ou trois provinces, c'en est fait du gouvernement actuel. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, je crois que Prim peut compter sur plusieurs provinces et sur leurs garnisons. Je suis à peu près sûr que l'Andalousie tout entière se rangera sous le drapeau insurrectionnel. L'armée y est très-mécontente, surtout la garnison de Malaga, qui se plaint d'injustice à son égard.

Prim trouvera aussi, je le crois, un puissant appui dans l'Aragon ; c'est d'ailleurs vers cette dernière province qu'il semble se diriger. Il a sans doute l'intention de suivre la même conduite qu'O'Donnell en 1854. Il se retirera vers l'Aragon où il veut rallier ses partisans ; puis il reviendra sur Madrid à la tête de forces imposantes, et, s'il le faut, livrera bataille à l'armée gouvernementale.

Malgré la note envoyée par le ministère aux journaux, note qui présente les insurgés comme se retirant en désordre et le mouvement comme n'ayant pas d'importance, je crois pour ma part que le gouvernement court les plus grands dangers. Je ne serais nullement étonné si d'ici à quelques jours j'avais à vous annoncer le triomphe complet de la révolution.

Je crois Prim trop ambitieux pour se contenter du ministère, après avoir joué sa tête, et assez audacieux pour prendre la dictature. La dernière branche régnante des Bourbons va-t-elle aller rejoindre ses aînées dans l'exil ? Allons-nous avoir la guerre civile ? On ne peut encore rien affirmer, si ce n'est que la situation est très-grave et le moment décisif pour l'Espagne, et que des circonstances actuelles sortira pour elle soit la liberté, soit le despotisme.

On écrit de Madrid le 6 janvier, au Phare de la Loire :

« A en croire les feuilles gouvernementales (les seules d'ailleurs qui paraissent depuis l'établissement de l'état de siège), les insurgés sont en pleine retraite, et le ministère se vante d'étouffer le mouvement dans un délai des plus courts. Les renseignements positifs que nous pouvons avoir à Madrid sur les mouvements des insurgés sont nécessairement peu nombreux et tous en faveur du ministère, ce qui se comprend facilement, O'Donnell interceptant certainement toutes les nouvelles qui pourraient indiquer non-seulement des chances sérieuses de réussite, mais encore une possibilité de triomphe pour le général Prim.

FEUILLETON.

45

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Les matelots retournèrent à l'ouvrage ; mais Cagnard et son camarade, vu la circonstance, obtinrent aisément la permission de descendre à terre.

Sans perdre une minute de travail, les gens de l'équipage causaient entre eux de la bonne fortune de Frise-Poulet ; pas un d'entre eux ne lui porta bassement envie. Tous se réjouissaient de l'heureuse chance advenue à leur camarade.

— Allons ! c'est bien tombé ! mes fils, disait Marduc, voici Frise-Poulet riche comme un prince, et capable de lester une barque en pièces de six francs comme Fanfreluchon, dont on t'a conté l'histoire au vent de Sainte-Catherine.

— La nuit que ce brigand de Requin voulait désertir et qu'il manqua de noyer Frise-Poulet, ajouta Lubin.

— Allons-nous nous amuser demain, matelots !

disait Barbari, hardi ! en bas les caliores ! marions-nous !

— N'y a pas de soin, la frégate commence d'être vide comme un tambour.

— Plus de tambours ni de trompettes ! Eh ! oh ! hop !... nous filerons en chantant ;

J'irai revoir mon vieux père,
 Ma chaumière et mon troupeau.

— C'est toi, Barbari, qui entonneras la chose.

— Connu !... Allons, fils ! pèse sur le palan ! envoyé !

Frise-Poulet s'était arrêté à la grille de l'arsenal. — J'en vas-t-y avoir des affaires ! j'en vas-t-y avoir ! dit-il à Cagnard. Mais d'abord mouillons chez la mère Cartahu ; là nous tirerons notre plan.

Les deux marins descendirent à terre, bras dessus, bras dessous, et arrivèrent chez leur hôtesse, non sans avoir préalablement consommé plusieurs polichinelles aux cabarets qui font face à la grille de l'arsenal.

— Un coup de croc, ça donne des idées ! était une des devises du couple navigateur.

— Vous rentrez de bien bonne heure, vous autres, dit la mère Cartahu qui se trouvait assise de-

vant sa porte ; c'est bête de courir bordée le dernier jour... un autre je ne dis pas. Enfin, puisque vous voilà, que faut-il ?

— Il nous faut d'abord te taire, vieille carcasse défoncée, et ne pas tant blaguer, parce que nous avons la permission de notre capitaine.

La mère Cartahu, à qui les marins avaient trouvé plaisant de donner par antiphrase un pareil surnom, était une grasse, grosse, ronde et rubiconde petite femme, qui ressemblait beaucoup plus à une barrique qu'à un bout de corde (1). La patience n'était pas sa vertu ; déjà la colère lui montait au visage en larges bandes cramoisies ; elle allait relever de langue d'hôtesse l'apostrophe irrévérentieuse de Frise-Poulet, quand Cagnard lui dit avec bonhomie :

— N'y prenez pas garde, la mère aux matelots, c'est la joie du contentement qui lui chavire le bon sens, à cet enfant. Frise-Poulet, vient d'hériter d'un tonneau d'écus.

— Vrai ? s'écria la mégère radoucie tout-à-coup.

(1) Nos lecteurs peuvent se rappeler qu'on appelle *cartahu* le cordage qui sert à donner la cale ; c'est du reste un nom générique applicable à presque toutes les cordes dont l'usage n'est que momentané, à toutes les cordes de circonstance, pour ainsi dire.

— Vrai ! comme je suis un ancien, un vieux de la cale, un matelot !

— Pour lorse, mes mignons ! reprit la mère Cartahu, essayant de cambrier sa taille comme une sirène de la place de la Concorde, pour lorse ! c'est z'un cas différent.

Elle cligna des yeux, s'efforça de sourire, ce qui lui donna l'apparence d'une betterave bouillie ; et ornant son style des plus douces liaisons :

— Pour lorse, vous allez occuper z'ici le grand z'appartement z'aux princes, à trente-cinq sous par jour.

— Tout ce que tu as de mieux, et avec ça du vin, du pur, un temps, action !

Cette dernière partie de la phrase fut prononcée d'un ton de commandement, par allusion à l'école du canon à bord.

L'appartement aux princes était, en somme, une chambrette assez propre. Deux lits à grands rideaux rouges en occupaient les extrémités ; une fenêtre carrée comme un sabord y répandait la lumière un peu parcimonieusement, mais on avait la vue inappréciable des bassins et de l'horloge du port. Les plus beaux ornements du lieu étaient, sans aucun doute, les gravures coloriées appendues aux murs.

» Avec le peu d'informations que l'état de siège nous permet de recevoir, vous devez comprendre combien il est difficile de savoir au juste ce qu'il faut croire parmi les bruits de toute sorte qui courent la ville. On ne peut donc pas savoir positivement quelle direction a prise le général Prim. Il paraît pourtant avéré qu'au lieu de se diriger vers l'Aragon comme on le disait d'abord, il marche sur les montagnes de Tolède et l'Andalousie. Les insurgés d'Avila paraissent vouloir gagner la frontière du Portugal. Je ne serais pas étonné que Prim se dirigeât de ce côté; ce serait en tout cas une mesure prudente, car il aurait ainsi une retraite assurée au cas où les provinces ne se prononceraient pas en sa faveur, ou bien si l'insurrection était comprimée.

» Dans le conseil des ministres assemblé par le maréchal O'Donnell dès que l'insurrection a été connue à Madrid, le président du conseil affectait une grande confiance et une assurance sans borne dans le triomphe. O'Donnell n'a pas cessé depuis de paraître tranquille, mais les mesures prises par le cabinet témoignent de la gravité des circonstances, et, en se montrant si calme, le premier ministre joue, je n'en puis douter, une comédie évidemment très-politique, mais qui n'en est pas moins une comédie.

» On annonce pour aujourd'hui une communication d'O'Donnell au Sénat. Il montrera, m'a-t-on assuré, la situation comme grave mais entièrement dominée par le gouvernement. L'insurrection actuelle serait, d'après le ministre, le résultat d'une conspiration qui aurait de vastes ramifications. Mais découverte à temps, la conspiration doit forcément avorter, et le mouvement tombera de lui-même, puisqu'il ne trouve pas d'appui dans les provinces. Ce sont là, bien entendu, les appréciations du ministre que je vous communique sans être aucunement de son avis. Mais en admettant même que l'insurrection fût étouffée, que Prim fait prisonnier fût fusillé avec ses complices, le brigadier Milaus de Rosch et les généraux Contreras et Novilas, la royauté serait-elle sauvée pour cela? Je ne le crois pas; le mécontentement est trop général pour que le mouvement actuel reste isolé. Etouffée sur un point de la Péninsule, la révolution paraîtra sur un autre jusqu'au jour où elle triomphera complètement.

» Surtout depuis un mois, la conduite du gouvernement a excité un vif mécontentement. Le discours de la couronne sur lequel on avait fondé tant d'espoir a produit une profonde déception dans le peuple espagnol. Au lieu des réformes impatientement attendues, il n'a trouvé que des phrases vagues, des promesses oiseuses; alors qu'il se croyait en droit d'exiger la liberté promise si souvent, il s'est vu indéfiniment ajourné. Il ne faut donc pas que le gouvernement espagnol s'étonne de cette insurrection, et s'il est assez heureux

pour sortir sain et sauf de la crise actuelle, il ne doit pas s'endormir sur ces premiers triomphes, car à moins d'un changement radical dans la politique intérieure, non-seulement le cabinet O'Donnell est perdu, mais encore la monarchie des Bourbons marche à grands pas à sa perte. »

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

« Madrid, 8 janvier. — Prim est arrivé dans les montagnes de Tolède, poursuivi par Zavala. Concha est posté à Manzanarès pour lui barrer le passage de l'Andalousie.

» Le général Echague allait partir de Madrid avec de nouveaux renforts. Les insurgés d'Avila sont entrés dans le Portugal.

» Les informations venues des provinces continuent d'être bonnes. »

La nouvelle de la réduction de l'armée anglaise s'est confirmée.

Le journal *Army and Navy Gazette* dit que chaque régiment arrivant de l'extérieur sera diminué de deux compagnies, pour se conformer au règlement de l'intérieur, et comme les régiments qui iront remplacer ne seront pas à leur départ augmentés de deux compagnies, il est évident que toutes les troupes, celles de l'intérieur comme celles des colonies, subiront la diminution.

Le ministère anglais a l'intention de proposer au Parlement une modification réformatrice qui donnerait le droit de suffrage à tous les habitants payant un loyer de 5 livres dans les bourgs et de 10 livres dans les communes.

Lord Russell compte sur son influence dans la Chambre des lords pour y faire accepter la mesure qu'il proposera à la Chambre des communes. Il lui suffira, dans cette dernière chambre, d'une majorité nominale, si petite qu'elle soit, ne fût-elle que d'une voix. Si cette majorité est trop faible, le ministère dissoudrait le Parlement et ferait les élections d'après la nouvelle loi.

La conclusion d'un traité de commerce entre la Prusse et la Russie rencontre de sérieuses difficultés. Le gouvernement russe voudrait prendre pour base de ce traité une convention douanière, tandis que les représentants des intérêts prussiens repoussent catégoriquement une pareille proposition.

On nous écrit de Vienne que la Diète a décidé qu'elle procéderait à l'élection des membres du Reichsrath et que cette élection aurait lieu mercredi.

Une commission a été nommée par la congrégation centrale, à l'effet d'examiner les projets de réforme tendant à rendre à Venise son autonomie.

Une lettre autographe de l'empereur d'Autriche, en date du 1^{er} janvier, fait remise à

tous les anciens nationaux de la Lombardo-Vénétie, condamnés pour émigration illicite, des conséquences légales de cette condamnation, et ordonne de leur rendre leur fortune séquestrée et de ne pas donner suite aux procès pendants contre eux. Le gouverneur de la Vénétie est autorisé à accorder à toutes les personnes irrégulièrement absentes ou émigrées le retour libre et les droits civils.

La police autrichienne a défendu l'impression des journaux pendant les jours de fête.

Le ministère du commerce autrichien a l'intention, assure-t-on, de ne procéder au règlement des rapports commerciaux entre l'Autriche et l'Italie, c'est-à-dire de ne s'entendre avec le cabinet de Florence sur les facilités à introduire dans les transactions entre les deux pays qu'après que l'attitude du nouveau ministère italien sera nettement accusée.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce le retour à Vienne de M. de Schwartz, porteur du projet de traité de commerce entre la France et l'Autriche. Les négociations sur le traité définitif vont s'ouvrir à Vienne et seront conduites aussi rapidement que possible.

La chambre des députés de Hesse-Darmstadt avait voté une adresse au grand-duc en réponse au discours prononcé à l'ouverture des Chambres par le principal ministre, M. de Dalwigk. Le grand-duc a refusé de recevoir cette adresse, et il a fait connaître les motifs de son refus dans une lettre adressée par M. de Dalwigk au président de la Chambre. Ces motifs sont que la Chambre s'est écartée des voies constitutionnelles en prenant des résolutions relatives à de prétendus griefs contre le gouvernement, les autorités administratives et les tribunaux, sans les avoir débattues préalablement avec les organes du gouvernement, et qu'elle a présenté ces résolutions dans l'adresse en termes très-blessants.

Les élections en Italie ne sont pas encore terminées; dans un certain nombre de collèges, on devra de nouveau procéder à un scrutin de ballottage.

Le sénat des Principautés-Unies, siégeant à Bucharest, a voté le 5 janvier, à une grande majorité, son adresse en réponse au message du prince. Cette adresse est conçue en termes sympathiques pour le gouvernement.

On écrit de Sanghaï, le 26 décembre :

« Alkolck est arrivé à Pékin. Le moment est critique. Le parti hostile à l'étranger s'efforce d'introduire une politique d'exclusion. Un inspecteur des douanes a été destitué sans motif. On fabrique beaucoup de munitions de guerre. »

Nous empruntons au *Dictionnaire des Contemporains*, de M. Vapereau, la notice suivante sur le général Prim :

Prim (don Juan), comte de Reus, général espagnol, né à Reus (Catalogne), fit ses premières armes comme officier dans la guerre civile qui suivit l'avènement d'Isabelle au trône d'Espagne (1833). Dévoué aux intérêts de la régente Marie-Christine, il fut promu en 1837 au grade de colonel.

Après la fuite de celle-ci, il s'associa aux hostilités dirigées par le parti progressiste contre la dictature d'Espartero, et fut décrété d'arrestation comme coupable d'avoir trempé dans le soulèvement de Saragosse du mois de novembre 1842. Il échappa à une condamnation en se réfugiant en France, où il s'occupa, auprès de Marie-Christine elle-même, de préparer une restauration.

Nommé en 1843 député aux Cortès par la ville de Barcelone, il put revenir en Espagne et entrer dans l'alliance formée contre Espartero par les christinos et les progressistes réunis. Dès le mois de mai il souleva Reus, sa patrie, dont il rédigea lui-même le pronunciamiento. Chassé de cette ville par Hurbano, lieutenant d'Espartero, il trouva dans Barcelone un asile d'où il put propager le soulèvement. La chute d'Espartero et la victoire de Marie-Christine lui valurent le grade de général avec le titre de comte de Reus et le gouvernement de Madrid.

Cependant l'alliance entre les modérés et les démocrates ne tarda pas à se dissoudre, et l'émeute recommença à Barcelone en faveur des principes libéraux. On comptait sur la popularité du général Prim pour pacifier le pays; mais il dut employer la force et disputer la Catalogne pied à pied, pendant un an, à son ancien frère d'armes Ametleu.

Regardé comme traître par le peuple, il fut bientôt disgracié par la reine qui n'avait point oublié ses opinions libérales. Il fut arrêté au mois d'octobre et accusé de complot contre le gouvernement et de tentative d'assassinat contre Narvaez; il repoussa victorieusement devant les tribunaux cette dernière accusation et ne fut condamné que sur le premier chef à six ans de prison.

Relâché six mois après, à la prière de sa mère, il resta pendant neuf années étranger à la politique; puis il se rendit en Turquie en 1853, pour renouveler sa popularité en prenant part à la guerre contre les Russes. On lui attribua les premiers avantages remportés par les Turcs sur le Danube. Absent pendant la révolution de 1854, il fut rappelé en Espagne par son élection aux Cortès, où il vota d'abord le maintien de la royauté avec tout le parti progressiste groupé autour d'Espartero et d'Olozaga, puis la plupart des mesures libérales.

Il fut le seul membre de l'ancien parti pro-

Trois Napoléon et deux Poniatowski, la complainte du Juif-Errant, un portrait de Jean-Bart, et l'histoire de Paul et Virginie, que ne remplaçait pas encore la prise d'Alger par l'amiral Duperré monté sur un cheval blanc : tels étaient les sujets de choix qui faisaient depuis longues années l'admiration des hauts et puissants seigneurs admis aux honneurs de la chambre royale.

Jusqu'alors, jamais de simples matelots ne l'avaient occupée; il fallait, pour le moins, être maître-commis, magasinier ou adjudant pour habiter cette sacro-sainte retraite. Mais le mot héritage avait agi magiquement sur l'irascible hôtesse de l'*Ancre Couronnée*.

Cagnard et Frise-Poulet, en tout autre moment, auraient pu examiner le local et disserter sur les intéressants objets d'art dont il était tapissé; cette fois il n'en fut pas ainsi. Lorsque la fille leur eût apporté du vin, ils fermèrent la porte et s'assirent l'un en face de l'autre devant une table en bois de chêne qui se développait au milieu de leur domicile, puis ils se regardèrent silencieusement. Ils burent un coup, allumèrent leurs pipes et réfléchirent encore. Enfin Frise-Poulet sortit de sa poche les billets et la lettre :

— D'abord est-il bien sûr que ça vaut de l'argent, et tant d'argent? demanda-t-il.

— J'en réponds, répliqua Cagnard prenant un billet de cinq cents francs, je connais ça, moi! on m'a payé une fois au Havre avec un torchon pareil, que j'étais dans une rage! pourtant j'avais tort, on ne m'a pas carotté un bisnacle chez le changeur. Suffit.

— Donc, par conséquence, tout ça est à moi, car je suis bien le gars de ma mère comme c'est écrit dessus.

— Oui, dit Cagnard, il n'y a pas de doute; mais, attention! ton oncle a demandé des messes à la bonne femme; la bonne femme ne les lui a pas payées; tu les dois comme il n'y a qu'un bon Dieu.

Frise-Poulet donna un énorme coup de poing sur la table en signe d'assentiment.

— C'est pourquoi, mon fils, continua le quartier-maître, il faut aller chez le curé et faire les choses un peu proprement.

— Un peu proprement, dis-tu?... cinquante mille millions de milliasses de fois mieux que ça. Pauvre cher homme d'oncle! tu en veux des messes, tu en auras, j'en réponds, moi, Frise-Poulet, et des suivies encore, tout ce qu'il y a de mieux en mes-

ses, avec tous les curés, tous les chantes, toutes les cloches, les grandes, les petites, les mousses de la paroisse, tout l'équipage de l'église et celui de la *Cléopâtre* aussi qui y viendra à cette messe! Et quand le curé y sera, j'en commanderai aussi pour ma mère, pour toi, pour moi, pour tout le monde, des messes! Allons, parle! as-tu aussi quelque parent qui en veuille?

— Pas pour l'instant; mais voyons un peu, à quel curé allons-nous dire la chose? Moi, je suis pour celui de Recouvrance, et la raison, c'est qu'après ça, nous sortirons de suite de la ville, et nous irons faire un repas à la *Ninon* ou à la *Maison Blanche*.

— La différence, c'est que je suis pour Brest. L'église est mieux *espalmée*, mieux *gréée*, quoi! Veux-tu que mon oncle soit chanté à Recouvrance? un vieux brave homme comme ça! un capitaine! plus souvent! A la grande paroisse Saint-Louis, c'est moi qui le dis!

L'hôtesse de l'*Ancre Couronnée* qui, jusqu'ici, avait écouté à la porte, n'y put tenir davantage.

— Oui, monsieur Jean Ridal, dit-elle, vous avez bien raison, d'autant que M. le curé de Brest est un brave homme qui vous arrangera ça comme il faut. Soyez tranquille.

— Ça ne vous regarde pas, Mme Cartahu. Vous êtes entrée sans commandement, c'est mal; mais je suis un bon enfant, connu! Ainsi, puisque vous voilà, parlons d'autre chose.

L'hôtesse prit un siège et un verre, se versa du vin jusqu'aux bords et attendit.

— Les messes! ça ne vous regarde pas, reprit Frise-Poulet avec majesté; ni la musique non plus. Vois-tu, Cagnard, j'ai une idée sur la musique. Ce qui vous regarde, madame Cartahu, c'est la jeunesse et la société!

— Ah ça! explique-toi mieux que ça; que veux-tu dire?

— Je veux dire, matelot, continua l'héritier sur le même ton, que je donne un gala demain à l'équipage. Mais le matelot *frança* est galant et amoureux; comprends-tu, maintenant? *Donc, par conséquence*, madame Cartahu, du beau monde, des dames et des demoiselles, comme s'il en pleuvait, sur leur *trente-et-un*, bien entendu! demain à midi, hors des portes. Nous sommes trois cents de la *Cléopâtre*; vous inviterez tout Brest et tout Recouvrance. Pour midi, entendez-vous, madame Cartahu? Vous fermerez boutique ce jour-là, et vous conduirez vous-même les danseuses. Il y aura bal, voilà!

gressiste réélu aux Cortès en 1857, après la dernière victoire de la royauté, signalée par l'avènement de Narvaez. Pendant la dernière guerre de Maroc (1859-1860), le général Prim, mis à la tête de la réserve, a eu une brillante part aux batailles et aux succès de l'armée espagnole.

On sait le rôle que joua le général Prim dans les événements du Mexique.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Par un décret inséré au *Moniteur*, sont nommés :

Préfet de Saône-et-Loire, M. Carrière; préfet de la Corrèze, M. Lempereur de Saint-Pierre; préfet des Pyrénées-Orientales, M. Lepaine.

— Le *Moniteur* publie également divers décrets nommant :

M. le comte Walewski, président du Corps-Législatif, membre de la commission impériale chargée de la direction de l'Exposition universelle de 1867.

M. le duc de Mouchy a été également nommé membre de cette commission.

— Les opérations électorales dans l'Orne ont donné le résultat suivant :

Electeurs inscrits : 37,284; votants, 27,791. M. de Mackau a obtenu 13,166 voix; M. d'Audiffret-Pasquier, 6,656; M. Marc, 4,543; M. Chauvin, 2,989, et M. Berrier-Fontaine, 601; voix perdues, 36.

Un scrutin de ballottage aura lieu entre M. de Mackau et M. d'Audiffret-Pasquier.

— Les lettres et les arts nous donnent leur contingent de faits intéressants. On assure que Listz a été officiellement prié de composer une marche et une messe pour le couronnement de l'empereur d'Autriche comme roi de Hongrie, qui doit avoir lieu prochainement à Pesth, et que le docteur Véron a ressaisi la plume pour entreprendre une nouvelle série des *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, dont le premier volume paraîtrait le 1^{er} mars. Les initiés assurent qu'ils seront très-piquants et très-sincères.

— Le bilan des mesures judiciaires qui ont atteint la presse française en 1865 établit que les mois de prison accumulés forment un total de 15 ans environ, et que les amendes s'élèvent au chiffre de 20,000 fr. Quarante écrivains ont été atteints par ces mesures.

— M. V. Borie, dans sa revue agricole, nous donne quelques détails pittoresques sur la force du hanneton comparée à celle de l'homme :

« Un savant observateur, M. Plateau fils, est l'auteur de constatations très-curieuses et peu flatteuses pour l'espèce humaine, sur la force relative des insectes et des animaux.

Un cheval est beaucoup plus fort qu'un homme, c'est incontestable; mais un hanneton est encore dix-huit fois plus fort qu'un cheval. J'ai peut-être l'air de débiter une proposition extravagante; cependant cette démonstration a été faite en pleine Académie des sciences, et vous savez sans doute qu'à l'Académie on ne rit pas tous les jours.

» La démonstration du reste était facile. Il est reconnu qu'un cheval ne tire que les deux tiers de son poids; quel poids peut tirer un hanneton? Un hanneton tire hardiment jusqu'à quatorze fois son propre poids! Donc un hanneton est plus fort qu'un cheval. Donc l'homme, moins vigoureux que le cheval, n'est qu'un pauvre sire à côté du hanneton.

» Il est évident que la gymnastique n'arrivera pas à permettre à l'homme de tirer quatorze fois son poids, et qu'elle ne le fera, hélas! jamais l'égal du hanneton; — notre ambition ne doit pas s'élever jusque-là; — mais elle accroît considérablement nos forces en raffermissant notre santé. »

— Ce que deviennent les vieux habits :

Quand ils n'ont plus de forme et qu'ils sont réduits à l'état de guenilles sans nom, de puissantes machines cardent les vieux habits, les effiloquent, en font de la laine toute neuve, laquelle est filée, tissée, teinte, tendue, apprêtée ni plus ni moins que si elle arrivait directement d'Australie.

C'est ainsi que se confectionnent le drap pilote, le double satin, le cuir-laine; c'est dans ce drap ressuscité qu'on taille les dorsay, les talma, les mac-farlane dans lesquels se pavant les dandys. En sorte que personne ne pourrait jurer qu'il n'a pas sur le dos partie de la dépouille d'un convict ou d'un supplicié. Cette ingénieuse transmutation de vieux drap en drap neuf peut se répéter un nombre infini de fois; c'est pourquoi certaine draperie anglaise, en dépit de son bon marché fabuleux, est en si piètre estime sur tous les marchés du continent.

— Le monde élégant est dans un grand embarras. Il est occupé à résoudre un important problème que résume ainsi un des correspondants du *Courrier de la Gironde* :

« Faut-il bannir pour toujours de la toilette masculine le chapeau de soie, vulgairement appelé tuyau de poêle, ou bien faut-il simplement diminuer la hauteur du tuyau en question? C'est, vous devez le comprendre, une question qui s'agite. Toutefois il paraît à peu près certain que le chapeau de soie aura toujours l'honneur de couvrir le chef de la gent masculine; il subira seulement une notable diminution en hauteur.

» M. Nestor Roqueplan, qui est un esprit fort, et qui est convaincu que le chapeau fait la tête, absolument comme l'habit fait le moine, a le premier arboré le petit chapeau à la mode. Soyez certain qu'avant huit jours on ne verra plus que de petits chapeaux couvrant

de petites têtes surmontant de petits corps chaussés de petites bottes et maniant avec élégance de petites cannes.

» Tout sera petit chez les hommes cette année (l'esprit excepté, espérons-le); ce sera pour se mettre à l'unisson des goûts de la plus belle moitié du genre humain, qui, sous prétexte d'élégance, porte maintenant des chapeaux tout à fait microscopiques. — Ainsi va la mode. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Préfet de Maine-et-Loire était attendu hier à Saumur; une dépêche télégraphique, arrivée le matin, a annoncé que M. Poriquet ne pouvait venir dans notre ville; il devait se rendre auprès d'un de ses proches parents, dangereusement malade.

Un incendie s'est déclaré, le 28 décembre 1865, vers six heures du soir, au domicile du nommé Chartier (Jean), meunier, demeurant au moulin Rimbou, commune de la Menitré. Les époux Chartier étaient à souper, lorsque des cris du dehors les ont avertis que le feu était chez eux; ils sont aussitôt sortis et ont vu leur boulangerie, isolée de la maison d'habitation, tout en feu, la charpente brûlait.

Il a été reconnu que le feu avait pris naissance dans le grenier, et l'on présume que le feu s'était communiqué aux fourrages, qui étaient dans ce grenier, par quelque lézarde existant, sans qu'on le sût, dans le mur de la cheminée. Le four avait été chauffé dans la soirée pour y mettre du chanvre destiné au broyage, et ce chanvre est demeuré intact dans le four.

Cette boulangerie et tous les objets qui y étaient renfermés ont été la proie des flammes.

Au premier cri d'alarme, les pompiers conduisirent leur pompe sur le lieu du sinistre; mais toute la charpente était en feu, et l'on n'a pu que préserver les objets environnants et éteindre les restes de l'incendie.

La perte sur le bâtiment est évaluée à 700 francs, et les objets renfermés dans cette boulangerie et dans le grenier sont évalués à 172 fr.

Le sieur Chartier (Jean) était assuré à la Société *Mutuelle* du Mans, pour ses immeubles et ses mobiliers.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision électorale.

En conséquence le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mai-

rie, ainsi que la liste électorale, pendant dix jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 au 25 janvier, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit pourra réclamer l'inscription ou la radiation de tout individu indument inscrit ou indument omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} janvier 1866.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Nous n'avons toujours que des documents officiels sur les événements espagnols; chaque dépêche assure invariablement « que les populations ne paraissent pas favorables au pronunciamiento de Prim. »

« Les capitaines généraux informent le gouvernement que la plus grande tranquillité règne dans les provinces confiées à leurs soins, » et leurs dépêches semblent calquées sur celles qui, en 1854, annonçaient l'insuccès de l'insurrection d'O'Donnell.

Malgré les informations des capitaines généraux, le 7, de nouvelles troupes sont sorties de Madrid pour aller repousser l'insurrection, qui semble prendre une importance réelle. A Barcelone, le 7 au soir, la ville était dans une effervescence extrême.

Le conseil des ministres a prononcé la dégradation du général Prim, et la reine a confirmé la sentence.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Un nouveau journal vient de paraître : LA BOURSE DE PARIS. Nous lui souhaitons avec d'autant plus d'empressement la bienvenue que, tout en étant aussi complet, et paraissant toutes les semaines, il est moitié moins cher que ses autres confrères, puisque son prix d'abonnement est de 6 fr. au lieu de 12.

En outre des renseignements et des articles de bourse qu'il donne, il publie un BULLETIN authentique et complet des tirages de toutes les valeurs à remboursement avec prime et lots à gagner : Emprunts d'Etat, Obligations des villes, des communes, des chemins de fer (français et étrangers), du Crédit foncier de France, etc., et les numéros gagnants de toutes les loteries autorisées.

On ne s'abonne pas moins que pour une année. Envoyer en mandat ou timbres-poste la somme de 6 fr. à M. le Directeur, 5, rue Taitbout, à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Les affaires ont été peu importantes pendant la première semaine de janvier; la Rente française a été elle-même calme et les transactions limitées à quelques ventes et achats au comptant. Le 5/0,

Cagnard se leva enthousiasmé.

— Frise-Poulet, tu es un crâne! ton denier est en bonnes mains.

— Et de l'argent? demanda l'hôtesse.

— En voilà! va-t'en chez le changeur, dans la Grand'rue, tu m'en diras de bonnes nouvelles! Encore un mot, madame Cartahu, vous allez vous occuper de la salle de danse, du repas. Tout ce qu'il y aura de mieux; pas de soupe; du rôti, des poulets et de la salade en masse, comme pour des officiers, quoi!

— Vous allez vous ruiner, malheureux! dit l'hôtesse par scrupule peut-être, mais plus probablement par crainte de voir tant d'argent mangé hors de chez elle.

— L'argent est rond, c'est pour rouler; quoique celui-ci soit bien plat, mais c'est tout de même.

Trois minutes après, les habitants et habitantes du quartier, depuis les jeunes gamins jusqu'aux vieilles surannées, étaient en émoi; la nouvelle des intentions magnifiques de Frise-Poulet avait révolutionné tous les bouchons, guinguettes et cabarets des environs.

Quand les deux matelots sortirent pour aller chez le curé, ils furent suivis par une populace compacte

qui criait et chantait à gorge déployée. Ils marchaient en cadence, la tête haute, se donnant le bras, faisant des moulinets avec leurs cannes, enchantés de leur escorte; Frise-Poulet métamorphosa un de ses billets en petite monnaie, remplit d'argent ses poches et celles de Cagnard; deux ou trois fois ils en semèrent derrière eux par poignées.

La bande, en arrivant devant le presbytère était si nombreuse qu'on craignit une émeute et que les postes voisins prirent les armes. Rien ne fut plus pacifique cependant, l'attroupement se dissipa de lui-même.

— Nous avons à parler à monsieur le curé, dit Frise-Poulet à une vieille servante qui ouvrait la porte.

— Il est dans son jardin. Entrez.

XIII. — VISITE AU CURÉ.

Le curé de Brest, respectable ecclésiastique d'un âge avancé, se trouvait assis sous sa tonnelle, au soleil et à l'abri du vent déjà piquant et fort rude.

Cagnard et Frise-Poulet, très-embarrassés pour entrer en matière, s'avançaient chapeaux bas, cherchant leurs phrases, ne trouvant pas un mot. Enfin

le vaillant héritier de maître Broalon tendit la lettre de son oncle, en disant :

— Lisez, je vous prie, monsieur le curé, vous verrez de quoi il retourne.

Le prêtre leva les yeux sur les deux marins dont les physionomies ouvertes attirèrent sur ses lèvres un bienveillant sourire; puis ayant pris connaissance de la lettre testamentaire :

— Vous venez donc, mes enfants, me demander un service funèbre à la mémoire de votre oncle?

— Oui, monsieur le curé, mais un grand service, quoi! du rousturé, du goudronné, du galipoté, voyez-vous, tout un tremblement.

— L'oncle à Frise-Poulet, monsieur le curé, c'était un brave homme, il faut lui en donner une bonne ration de prières, et puis ce que mon matelot ne vous a pas dit.... (Cagnard se pencha à l'oreille du curé), c'est qu'il en veut aussi pour sa bonne femme de mère.

Frise-Poulet reprit la parole.

— Monsieur le curé, là, je ne sais pas ce que j'ai, mais je ne peux pas vous envoyer la chose à mon idée. Tenez une supposition : on me donne un coup de poing, j'en rends deux, c'est-il pas juste ça?

— Pas le moins du monde, dit le curé en sou-

riant : vous ne rendriez pas deux pièces de vingt sous pour une, j'en suis bien sûr.

— C'est vrai! c'est pourtant vrai! je m'embarbouille!

— D'ailleurs, mon ami, reprit le curé, on ne doit se battre à coups de poings en aucun cas.

— Je sais bien que le maître d'armes dit qu'il vaut mieux se battre à l'espadon...., pourtant ce n'est pas mon avis. Entre amis, un coup de poing passe et deux aussi; mais les sabres, il faut les garder pour l'Anglais.

— Il y a du bon dans ce que vous dites, mon garçon, répliqua le prêtre qui connaissait trop bien les matelots pour heurter de front leurs idées et ne pas faire quelques concessions. Je préfère même votre morale à celle du maître d'armes; cependant vous feriez mieux de vous abstenir du poing et du bâton aussi bien que du fleuret.... La paix...

— La paix, interrompit Cagnard, c'est une chose juste! mais, voyez-vous, quand on est en colère, la main vous démange et bâche! Digue Daoù! ce n'est pas le diable! hein, Frise-Poulet?

(La suite au prochain numéro.)

que nous avons laissé à 68-12 1/2, a clôturé à 68-27 1/2 avec une hausse de 13 cent. ; la Rente italienne a fait 65-20.

Les institutions de crédit, généralement peu recherchées, ont fléchi. La Banque de France a fait 3.670, le Comptoir d'escompte 1.010 fr., la Société générale 603-25, le Crédit industriel et commercial

695, la Société des dépôts 563, et le Crédit mobilier, après avoir fait 854, est tombé à 763 fr. Les actions de la Compagnie de Suez sont tenues aux cours actuels, avec fermeté.

Le calme continue à régner sur les chemins de fer, et il n'y a de recherché par les capitaux de placement que les obligations qui, par leur nature, offrent

avec un revenu régulier une prime de remboursement.

Constatons aussi que par décision de la chambre syndicale des agents de change, sur la demande de la Compagnie des Chemins autrichiens, les obligations de cette Compagnie ont cessé d'être négociables, à la Bourse de Paris, à partir du 6 janvier courant.

A dater du même jour, les actions de jouissance des chemins de fer de l'Ouest, jouissance du 1^{er} octobre dernier, ont été admises aux négociations ainsi que celles du chemin de fer de Braine-le-Comte à Courtrai. — Pierre Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

Avis aux créanciers.

La réunion des créanciers de la faillite du Comptoir d'Escompte de Saumur, qui devait avoir lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 17 janvier courant, est ajournée par suite d'une instance, portée par les syndics de cette faillite, devant le tribunal civil de Saumur.

Les créanciers seront ultérieurement convoqués pour délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VÉRON.

Les créanciers de la faillite du sieur Véron, limonadier à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 23 janvier courant, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

A VENDRE

UNE MAISON, à Villebernier, avec un JARDIN bien affrui. S'adresser à M. TORTU-GUILLEMIN, propriétaire à Villebernier. (2)

A VENDRE

LA BELLE FUTAIE du commencement DE L'ILE PONNEAU,

Se composant de magnifiques ormeaux, frênes et bouillards, joignant la Gare des Marchandises de Saumur et la Loire.

S'adresser à M. PONNEAU, rue Royale, 15, à Saumur. (615)

A VENDRE

TRÈS-BEAU

PLANT DE VIGNE ROUGE S'adresser à M. COMMON, rue Saint-Jean. (17)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce, UNE GRANDE QUANTITÉ D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-BOURNILLET, négociant, rue Royale.

A CÉDER DE SUITE UN FONDS

DE

COMMERCE DE LIMONADIER.

Beau Matériel,

Droit à un long bail.

S'adresser à M^{re} POULET, avoué à Saumur. (604)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{re} SEONNET, rue Beaurepaire. (18)

A LOUER

Présentement,

MAISON

Rue d'Orléans, 95,

Anciennement occupée par le magasin du Petit-Saint-Pierre.

S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (621)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2^e étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

BELLE MAISON ET JARDIN

Rue du Portail-Louis, n° 64.

Occupée par M^{re} Deville,

ALOUEUR, pour la St-Jean 1866.

S'adresser à M. MORICET, place du Petit-Thouars. (593)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

MAISON DE COIFFURE

M. et M^{me} EUGÈNE, Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que, pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M^{re} EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsets, broserie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUII au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 JANVIER.			BOURSE DU 10 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 32	»	»	68 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98	»	10	97 55	»	»
Obligations du Trésor.	465	»	»	467 50	2	50
Banque de France.	3640	»	10	3630	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1320	»	5	1320	»	»
Crédit Foncier colonial.	640	»	»	642 50	»	»
Crédit Agricole.	673 75	»	»	673 75	»	»
Crédit industriel.	700	1	25	700	»	»
Crédit Mobilier.	770	»	11 25	767 50	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	1013 75	1	25	985	»	28 75
Orléans (estampillé).	845	»	»	848 75	3	75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1122 50	2	50	1120	»	2 50
Est.	528 75	2	50	527 50	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	851 25	»	»	850	»	1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	550	»	»	552 50	2	50
Ouest.	560	7	50	555	»	5
C ^e Parisienne du Gaz.	1700	»	5	1700	»	»
Canal de Suez.	430	»	»	430	»	»
Transatlantiques.	531 25	1	25	530	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0.	62 20	»	»	62 35	»	15
Autrichiens.	412 50	»	»	412 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	426 25	»	3 75	426 25	»	»
Victor-Emmanuel.	202	»	1 75	204	»	2
Romains.	158 75	»	»	160	1	25
Crédit Mobilier Espagnol.	427 50	1	25	430	2	50
Saragosse.	220	7	50	215	»	5
Séville-Xérès-Séville.	52 50	»	»	51 25	»	1 25
Nord-Espagne.	175	»	»	175	»	»
Compagnie immobilière.	525	»	1 25	530	5	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	307 50	»	»	307 25	»	»
Orléans.	302	»	»	302 50	»	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	301 75	»	»	301 75	»	»
Ouest.	301 75	»	25	301 75	»	»
Midi.	300 50	1	50	301	»	50
Est.	305	»	50	304 50	»	50

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

LE PHÉNIX

Compagnie Française d'Assurances

SUR LA VIE

Société anonyme autorisée par ordonnances des 9 juin 1844, 25 janvier 1846, 15 juin 1851 et 26 décembre 1860.

GARANTIE : QUATORZE MILLIONS.

RENTES VIAGÈRES

Rentes viagères sur deux têtes — Rentes viagères différées AUX TAUX LES PLUS AVANTAGEUX.

CAPITAUX PAYABLES AU DÉCÈS DES ASSURÉS

Assurances pour la vie entière. — Assurances mixtes. PARTICIPATION DES ASSURÉS : 50 P. 100 DANS LES BÉNÉFICES.

DOTS DES ENFANTS — CAISSE DE RETRAITE

ASSOCIATIONS MUTUELLES pour tous les âges (CONTRE-ASSURANCES).

Montant des Souscriptions : 42 MILLIONS.

S'adresser à M. PINEAU-MORICET, agent général, quai de Limoges, à Saumur.

Le Siège de la Compagnie est établi à Paris, rue de Provence, n° 40. (19)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le